



Formateur - Consultant | Coach individuel, équipes et Collectifs

Transitions Professionnelles

Accompagnement individuel et Collectif a la Performance Professionnelle

Accompagnement a la Transformation des Organisations

Fiche Métier : Titre RNCP n° 35563 « Coach Professionnel » certifié SIMACS

La certification de Coach Professionnel a été créée dans un objectif de professionnalisation du métier de coach professionnel.

Au regard des besoins en coaching professionnel grandissant des entreprises et des institutions, la certification est apparue comme permettant d'attester et de garantir la compétence des coachs professionnels.

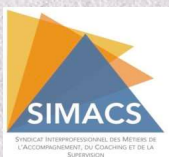
L'harmonisation des activités, des tâches qui les explicitent en termes d'actions à réaliser et des compétences qui sont nécessaires pour leur réalisation ainsi que du processus de certification répond d'une part à un besoin de professionnalisation du métier et d'autre part à une demande de France Compétences en lien avec la loi du 5 septembre 2018.

Le besoin de renforcer la professionnalisation du métier est illustré par la création du **SIMACS** (Syndicat Inter professionnel de l'Accompagnement, du Coaching et de la Supervision) regroupant 5 fédérations professionnelles le 27 mai 2019 dont l'objet est de promouvoir le métier et de se rapprocher d'une branche professionnelle : la **Fédération CINOV** (Fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique).

Dans ce souci de convergence des pratiques et forts des acquis de nos établissements et plus largement du secteur, nous nous sommes appuyés sur le référentiel d'activités et de compétences commun aux trois fédérations de coaching, à savoir EMCC, ICF et SF Coach, afin de sécuriser notre démarche et apporter aux coachs professionnels un niveau de compétences techniques et un niveau de maîtrise du métier en adéquation avec les besoins en compétences du marché.

Les écoles avaient désigné la Fédération EMCC comme organisme certificateur dans un premier temps.

Depuis avril 2021, le relais est assuré par le SIMACS en lien avec la Fédération CINOV. Le SIMACS est depuis l'organisme certificateur.





Formateur - Consultant | Coach individuel, équipes et Collectifs

Transitions Professionnelles

Accompagnement individuel et Collectif a la Performance Professionnelle

Accompagnement a la Transformation des Organisations

Fiche Métier : Titre RNCP n° 35563 « Coach Professionnel » certifié SIMACS

Les besoins en compétences du marché s'articulent autour de trois grands champs principaux :

1. **L'accompagnement des transitions professionnelles** (changement de poste, secteur d'activité, reconversion professionnelle...)
2. **L'accompagnement à la transformation des entreprises** (impact économique, évolution technologique, transition écologique ou énergétique, fort développement et/ou changement d'organisation interne)
3. **L'accompagnement à la performance individuelle** (meilleure gestion de son potentiel professionnel)

Au sein de ces trois grands champs, le Coach Professionnel intervient afin de favoriser l'émergence de solutions à des problématiques individuelles et d'équipe. Dans ce cadre, il a globalement pour mission d'accompagner les personnes et les équipes dans leur développement professionnel, et au travers de son action d'accompagnement, d'améliorer l'efficacité opérationnelle et de faciliter l'installation d'une relation professionnelle de qualité dans des contextes de changement.

• **L'exigence de déontologie et le sens du résultat s'imposent pour convaincre des clients confrontés à la multiplication des prestataires et des types d'accompagnement. Les Coaches Professionnels doivent se professionnaliser dans un cadre reconnu par les entreprises et les individus, à savoir par une certification.**

• **La profession n'étant pas réglementée, la certification apporte pour les Coaches Professionnels et pour les prescripteurs un critère d'assurance qualité important ; aussi, la certification est devenue incontournable. Elle est le gage pour le client de la compétence de la personne chargée de l'accompagner.**

Le rôle des Fédérations est primordial dans le domaine de la déontologie : création de codes de déontologie, adhésion et respect obligatoire pour les membres des fédérations. Il est à noter que les codes de déontologie précisent tous le refus d'appartenance à tout mouvement sectaire. Les Fédérations Professionnelles sont particulièrement attentives à ce dernier point.

En effet s'agissant d'une démarche d'accompagnement il est fondamental de garantir le client contre toute tentative d'abus de position dominante, et plus généralement contre toute intervention qui pourrait porter atteinte à son intégrité et/ou pourrait s'apparenter à une approche curative ; ce qui relèverait alors du domaine médical.

Enfin, les Fédérations accréditent depuis longtemps des Coaches Professionnels en validant leur parcours de formation, l'exercice de leur métier (vérification des compétences) et en vérifiant qu'ils possèdent un lieu de supervision visant à écarter les risques de dérives dans la relation (proximité trop forte, subjectivité, existence respect du contrat, ...) et à garantir un lieu de développement professionnel continu.

C'est pour contribuer à cette professionnalisation et pour s'inscrire dans la continuité du travail élaboré par les fédérations professionnelles que cette certification a été développée.



Formateur - Consultant | Coach individuel, équipes et Collectifs

Transitions Professionnelles

Accompagnement individuel et Collectif a la Performance Professionnelle

Accompagnement a la Transformation des Organisations

Fiche Métier : Titre RNCP n° 35563 « Coach Professionnel » certifié SIMACS

Désignation du métier et des compétences visées

Le Coaching Professionnel vise l'optimisation du potentiel de l'individu, des groupes et des équipes, ainsi que l'atteinte de résultats concrets et observables dans sa vie professionnelle.

- Dans ce cadre, le Coach Professionnel facilite l'identification de problématiques professionnelles, accompagne l'individu dans le développement de nouvelles compétences et l'aide à gagner en autonomie et en confiance. Le Coach Professionnel par son rôle de facilitateur, aide ainsi la personne à identifier et à atteindre ses propres objectifs dans une logique opérationnelle.
- Le Coach Professionnel utilise dans un cadre déontologique précis des outils et techniques qui lui permettent de comprendre, de confronter et de solutionner les problématiques abordées à l'image d'un consultant en entreprise.
- Il utilise également des compétences de formateur pour identifier les besoins en apprentissage et utiliser des méthodes pédagogiques adaptées.

Description des activités professionnelles

Le Coach Professionnel permet d'élaborer de nouvelles solutions et des comportements en adéquation avec les enjeux et les ambitions des individus et les besoins de l'entreprise.

Les situations travaillées dans le cadre d'un coaching professionnel sont nombreuses et variées :

- Intervention auprès de l'individu : amélioration du leadership, situation professionnelle qui évolue, prise en charge d'une nouvelle mission, gestion des problèmes relationnels et communicationnels, gestion du stress, gestion du temps, développement de carrière...
- Intervention en appui à l'entreprise dans un contexte difficile : cohésion d'équipe, gestion des conflits, stimulation de la créativité, prise de décision...

Dans le domaine de l'accompagnement par le coaching, le Coach Professionnel exerce les activités suivantes : (chaque activité est précisée par des situations de travail ou autrement par ce qu'il y a à faire c'est-à-dire les tâches qu'il faut réaliser)

Bloc 1 : Création ou installation d'une structure de service de coaching

- Création de l'activité
- Développement de l'activité de coaching professionnel
- Développement professionnel continu du coach

Bloc 2 : Recueil de données et analyse du besoin en vue de l'élaboration de propositions de prestations de coaching

- Présentation de l'identité professionnelle du coach
- Présentation des spécificités du coaching et des modalités d'intervention
- Recueil et analyse des attentes du bénéficiaire
- Rédaction d'un contrat de prestation

Bloc 3 : Préparation et animation d'une action de formation

- Animation collective
- Réalisation du bilan des apprentissages et des progrès du coaché

Bloc 4: Réalisation de la mission de coaching

- Installation du cadre de la relation professionnelle avec les différents publics
- Choix d'une stratégie d'accompagnement
- Conduite des séances de coaching



Formateur - Consultant | Coach individuel, équipes et Collectifs

Transitions Professionnelles

Accompagnement individuel et Collectif a la Performance Professionnelle

Accompagnement a la Transformation des Organisations

Fiche Métier : Titre RNCP n° 35563 « Coach Professionnel » certifié SIMACS

Cadres d'exercice les plus fréquents

A. Secteur d'activité et taille des entreprises ou services employeurs

Le métier de Coach Professionnel s'exerce dans tous les secteurs, dans des moyennes et grandes entreprises, certaines de ses compétences sont parfois associées aux fonctions RH, de formation et d'encadrement.

Les intitulés varient d'un environnement de travail à un autre, aussi, nous pouvons observer les intitulés suivants :

- Coach Professionnel
- Coach Professionnel individuel, de groupe et d'équipe,
- Coach en développement des compétences
- Executive Coach
- Coach Professionnel-Consultant-Formateur
- Coach Interne

Il existe 3 cadres d'emplois du métier de Coach Professionnel explicité ci-dessous :

Coach Professionnel - Consultant - Formateur indépendant :

Même si le métier se développe de plus en plus sous statut salarial, en général le Coach Professionnel travaille de manière libérale. Il dispose de son propre cabinet de services aux entreprises ou exerce en micro-entreprise ou encore en portage salarial. La grande majorité des entreprises font appel à des Coaches Professionnels externes pour accompagner leurs salariés car ils considèrent le Coaching comme un accompagnement à la performance et à la compétence.

Avec la mise en place de la nouvelle réforme de la formation professionnelle, la définition de l'action de formation s'ouvre à tout type de prestation permettant de faire progresser un collaborateur en compétence,

performance ou qualification. La prestation de Coaching intéresse donc les entreprises car elle se dirige vers plus d'individualisation, vers plus de transposition concrète (résultats visibles). Les entreprises font donc plus facilement appel à des Coaches Professionnels indépendants car ils apportent un regard neutre sur la situation professionnelle vécue par le salarié.

La plupart du temps la demande n'est pas formulée en coaching, consulting ou formation : il s'agit d'une demande d'intervention pour répondre à une difficulté ou à un souhait de développement des compétences. Le Coach Professionnel est ainsi très souvent amené à développer des compétences dans les domaines du coaching pur mais aussi du consulting et de la formation, et ce en combinant ses compétences. Il est ainsi très difficile voire impossible de caractériser, de manière trop précise, les situations d'emploi qui sont couvertes.

Ceci est conforté par le fait que le métier de Coach Professionnel comporte des blocs de compétences communs avec les métiers de consultant et de formateur.

Coach Professionnel-consultant-formateur en cabinet de conseil ou d'outplacement :

Le Coach Professionnel exerce pour le compte d'un cabinet de conseil en tant que salarié. Dans ce cadre, il est en charge des missions de conseil, formation et de coaching en fonction des besoins de son entreprise. Les profils de ces professionnels sont variés :

- Consultants expérimentés qui travaillent pour le cabinet depuis quelques années.
- Anciens managers ou dirigeants qui ont souhaité évoluer en tant que Coach Professionnel et ont ainsi intégré la société de conseil après une formation au coaching.



Formateur - Consultant | Coach individuel, équipes et Collectifs

Transitions Professionnelles

Accompagnement individuel et Collectif a la Performance Professionnelle

Accompagnement a la Transformation des Organisations

Fiche Métier : Titre RNCP n° 35563 « Coach Professionnel » certifié SIMACS

Nous avons également pu observer dernièrement une recrudescence de besoins en formation de coaching par les acteurs de l'insertion professionnelle, notamment l'Apec et Pôle Emploi qui utilisent le coaching comme technique d'accompagnement pour leurs cadres.

Aujourd'hui, de nombreux cabinets de conseil proposent des prestations de coaching, ce phénomène a notamment amené le SYNTEC à créer un processus d'habilitation à la pratique professionnelle du coaching et à référencer dans ce domaine d'intervention des cabinets conseil tels que Actencia Evolution, Altedia – Lee Hecht Harrison, Eos-dirigeant, Hudson-global-resources, Leroy consultants, Nexmove, Oasys-consultants, Right-management, Version-originale et Kenseo.

Coach interne :

Sur la forme, un Coach Interne exerce le même métier que son homologue externe mais il est salarié de l'entreprise. Les Coachs Internes sont souvent rattachés aux services RH de l'entreprise ou aux Universités de Management, notamment car ils ont pour vocation à être de plus en plus intégrés dans les process de professionnalisation et dans les modes d'accompagnement du changement. De surcroît, le Coach Interne apporte une vision de « l'intérieur de l'entreprise » ce qui rassure les managers.

Les Coachs Internes sont soit d'anciens Coachs Professionnels externes, soit le plus souvent des collaborateurs internes qui se sont formés au coaching professionnel et souhaitent évoluer vers cette nouvelle activité, à temps plein ou à temps partiel. C'est le cas de la trentaine de coaches que compte par exemple aujourd'hui la SNCF mais également des Coachs Internes de l'entreprise Areva, Carglass ou encore Sanofi, La Poste ou encore le centre national de gestion de la fonction publique hospitalière. (Enquête publiée par Agnès Jousselin-Coach interne en poste chez EDF « Le Coaching Interne, les fondamentaux » H Diffusion 2015 et « Le Coaching Interne – Présent et Futur » H Diffusion 2018).

Dans la fonction publique, les cadres confirmés peuvent être désignés pour accompagner des agents dans la recherche de performance ou d'adaptation au changement (organisation, par exemple). Dans ce contexte, les cadres sont formés au coaching professionnel afin de pouvoir exercer en interne et professionnaliser leurs pratiques (exemple d'offre d'emploi en annexe)

B. Responsabilité et autonomie caractérisant les postes ciblés

Le niveau 6 renvoie à l'exercice d'une activité professionnelle salariée ou indépendante implique la maîtrise des fondamentaux de la profession, « la capacité à analyser et résoudre des problèmes complexes imprévus dans un domaine spécifique, à formaliser des savoir-faire et des méthodes et à les capitaliser » conduisant généralement à l'autonomie dans l'exercice de cette activité.

Pour pouvoir exercer le métier de Coach Professionnel, le titulaire du diplôme sera en mesure de résoudre des problèmes complexes dans le cadre de son activité auprès de ses clients. Il sera également capable d'apprécier des situations et de mettre en œuvre des compétences spécifiques en cohérence avec l'environnement dans lequel il intervient.

Le titre certifié s'attache principalement à la fonction qu'il permet d'occuper, aussi la décision d'inscription du titre de Coach Professionnel sur un niveau 6 valide des compétences, aptitudes et connaissances en lien avec le niveau de responsabilité de l'emploi de Coach Professionnel.

Le métier de Coach Professionnel s'exerce nécessairement dans un cadre de forte autonomie, lié à l'essence même du métier et à sa déontologie.

Enfin, la certification de Coach Professionnel niveau 6 répond à la nécessaire adaptation des formations aux besoins économiques.